

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Service d'animation interministérielle des politiques publiques - Bureau de l'environnement

Une enquête publique unique est ouverte du lundi 6 janvier 2025 à 8h15 au mercredi 5 février 2025 à 17h sur la commune d'Esvres-sur-Indre relativement à la demande de permis de construire et à la demande d'autorisation environnementale présentées par la société **LOGI ESVRES** en vue de la construction et de l'exploitation d'un entrepôt de stockage de matières combustibles sur la Z.A.C. Even'Parc à Esvres-sur-Indre.

Le commissaire enquêteur, désigné par le président du tribunal administratif d'Orléans, est M. Martin LEDDET, conseil environnement santé sécurité, formateur agréé Région Centre. M. Pierre TONNELLE, directeur général des services en collectivités territoriales retraité, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les informations relatives à l'enquête publique unique sont consultables sur le site internet <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>.

Les dossiers d'enquête sont déposés en mairie d'Esvres-sur-Indre en support papier et sur un poste informatique. Ils sont tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels, excepté fermeture exceptionnelle, les lundis de 8h15 à 12h30 et de 15h30 à 17h, les mardis de 8h15 à 12h30 et de 15h30 à 18h, les mercredis de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h, les jeudis de 8h15 à 12h30 et de 15h30 à 17h et les vendredis, de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Un registre papier unique est ouvert en mairie d'Esvres-sur-Indre pour que le public y présente ses observations et propositions.

Celles-ci peuvent également être formulées soit par courrier postal adressé en mairie d'Esvres-sur-Indre à l'attention du commissaire enquêteur, soit par courriel à l'adresse dédiée pref-environnement@indre-et-loire.gouv.fr en précisant « enquête LOGI ESVRES ».

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'Esvres-sur-Indre, le lundi 6 janvier 2025, de 8h30 à 11h30, le mercredi 15 janvier 2025, de 9h à 12h, le mardi 28 janvier 2025, de 9h à 12h et le mercredi 5 février 2025, de 14h à 17h.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire sera amené à prendre un arrêté préfectoral d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LOGI ESVRES.

Le maire d'Esvres-sur-Indre délivrera le permis de construire sollicité par la société LOGI ESVRES ou, le cas échéant, un arrêté de refus ou un sursis à statuer.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie d'Esvres-sur-Indre et sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête est M. Jean-Paul FRERET, société TERRA NOBILIS (tél. : 07 87 83 68 36 - courriel : jp.freret@terranobilis.fr) et/ou Mme Julie BOCIAN, société TERRA NOBILIS (tél. : 06 47 16 62 24 - courriel : j.b@terranobilis.fr).

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.